



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI (pouvoir de M. Alain FONTAINE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Hervé HOCQUARD,
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Alain FONTAINE, donne pouvoir à M. Gérard MEZZADRI,

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 septembre 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :

2006.09.11 – Marché de fourniture et pose de points d'apports volontaires pour la collecte des déchets (lot 3 : abris-bacs, lot 4 : habillages de bacs)

M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Afin de développer la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés grâce à la densification du parc de points d'apport volontaire, la communauté de communes du Grand Parc a lancé le 13 mars 2006, un appel d'offres ouvert européen de fourniture et de pose de points d'apport volontaire décomposé en quatre lots :

- le lot n°1 : « fourniture et mise en place de conteneurs aériens destinés à la collecte en apport volontaire du verre et des emballages et papiers en mélange »
- le lot n°2 : « fourniture et mise en place de conteneurs enterrés et de bacs enterrés destinés à la collecte en apport volontaire du verre, des emballages et papiers en mélange et des ordures ménagères »
- le lot n°3 : « fourniture et mise en place d'abris-bacs »
- le lot n°4 : « fourniture et mise en place d'habillage de bacs »

Lors de sa séance du 27 juin 2006, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer le lot n°1 avec la société Plastic Omnium et le lot n°2 avec la société Ecollect.

Pour les lots 3 et 4, la commission d'appel d'offres du 31 mai 2006 a retenu les 3 candidats qui ont fait parvenir au Grand Parc leurs offres avant le 16 mai 2006, date limite de réception des offres, à savoir les sociétés :

1. DXP, pour les lots n°3 et n°4
2. Ecollect, pour le lot n°4
3. Espace Harmonie, pour les lots n°3 et n°4

La commission d'appel d'offres du 23 juin 2006 a décidé de demander des précisions complémentaires aux candidats des lots n°3 et n°4 afin de pouvoir comparer leurs offres.

Le 13 septembre 2006, la commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie afin d'examiner les précisions apportées par les candidats.

Leurs offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

1. la valeur technique de l'offre à hauteur de 40 % (les moyens humains, matériels et organisationnels que le candidat décrit dans son mémoire technique pour assurer les prestations) ;
2. le prix des prestations, à hauteur de 35% ;
3. le délai de fabrication, de livraison, de mise en place et d'intervention pour les opérations de maintenance, à hauteur de 25 %.

Cette commission a décidé de retenir :

- pour le lot n°3, « fourniture et mise en place d'abris-bacs », la société DXP pour un montant minimum estimatif de 5 162,30 € HT et un montant maximum estimatif de 20 649,20 € HT.
- pour le lot n°4, « fourniture et mise en place d'habillage de bacs », la société ECOLLECT pour un montant minimum estimatif de 10 262,02 € HT et un montant maximum estimatif de 41 048,07 € HT.

Ce marché à bons de commande d'une durée de 3 ans, renouvelable un an, permettra au Grand Parc d'acquérir chaque année :

- entre 3 et 12 abris-bacs
- entre 2 et 8 habillages de bacs

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

PREP 70

11206

1. Autorise le président à signer :

- le lot n°3 du marché pour la fourniture et la pose de points d'apport volontaire : « fourniture et mise en place d'abris-bacs », avec la société DXP. La solution de base retenue a un montant minimum estimatif de 5 162,30 € HT et un montant maximum estimatif de 20 649,20 € HT.
- le lot n°4 du marché pour la fourniture et la pose de points d'apport volontaire : « fourniture et mise en place d'habillage de bacs », avec la société ECOLLECT. La solution de base retenue a un montant minimum estimatif de 10 262,02 € HT et un montant maximum estimatif de 41 048,07 € HT.

2. Dit que les dépenses seront inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 21 578 : « autres installations, matériels et outillages techniques ».


Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,


Pascal Guéant
Directeur général des services

PREP 70
11 12 06